

Fiche 4 — Le conseil école-collège et la continuité pédagogique

Le conseil école-collège a pour objectif d'assurer **davantage de progressivité dans les apprentissages entre les deux degrés**. Dans cette optique, le conseil école-collège élabore un **programme d'actions pédagogiques** concrètes qui peut porter sur des domaines divers : définition de priorités communes, mise en place de l'accompagnement pédagogique, coordination des projets pédagogiques ou éducatifs, ou encore élaboration de repères explicites et concertés, comme un vocabulaire disciplinaire par exemple. Il en **assure le lien avec le projet éducatif territorial**, lorsqu'il existe.

• Un diagnostic partagé

Les équipes professionnelles partagent une réflexion pédagogique en interdegrés dans le but de favoriser l'acquisition de méthodes de travail, d'identifier les obstacles aux apprentissages et les besoins des élèves, et de les aider à devenir plus autonomes.

• Définition de priorités communes

Le diagnostic partagé permet de faire émerger les domaines où il est prioritaire de prévoir des modalités d'accompagnement, quelles qu'elles soient. Rappelons toutefois que la maîtrise de la langue, élément essentiel de la formation des élèves, est travaillée dans toutes les disciplines afin de favoriser la réussite de tous les élèves, qu'ils soient en situation de réussite ou en difficulté dans leurs apprentissages. Le travail personnel de l'élève, la question de la « posture d'élève » par rapport aux apprentissages et au professeur et les ruptures possibles qui peuvent se produire suite au passage de l'école au collège sont aussi des questions majeures qui peuvent être examinées dans le cadre du conseil école-collège.

• Une politique d'accompagnement pédagogique cohérente

S'appuyant sur un diagnostic partagé, les équipes professionnelles se concertent sur la **question de l'accompagnement pédagogique** afin de personnaliser les parcours, c'est-à-dire apporter à chaque élève une réponse pédagogique adaptée à ses besoins, qu'il s'agisse d'aides ou d'approfondissements.

Le conseil école-collège veille à l'articulation et à la complémentarité des dispositifs accompagnant les élèves les plus fragiles : les activités pédagogiques complémentaires, les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires avant l'entrée au collège, les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), notamment les PPRE « passerelle », l'accompagnement éducatif et les deux heures d'accompagnement personnalisé en sixième pour tous les élèves.

• Des projets communs

En fonction des spécificités locales de chaque secteur et des priorités dégagées, les professeurs peuvent mettre en place des projets communs qui portent sur des thématiques pédagogiques partagées, disciplinaires ou interdisciplinaires, ponctuels ou inscrits dans la durée. Les IA-IPR ainsi que les formateurs des équipes de circonscription pourront apporter aux équipes leur expertise aussi bien dans l'élaboration de ces projets que dans leur mise en œuvre.

Ces projets peuvent concerner le travail sur les pratiques ou la mise en place d'actions impliquant plus directement les élèves : des projets scientifiques, des projets d'écriture longue, de lecture, des défis en langues vivantes, etc. Ils définissent précisément les modalités de mise en œuvre : quels objectifs ? Quel déroulement ? Quels intervenants ? Quels partenaires ? Quelles connaissances attendues ? Quelles compétences visées ? Élaborer un projet interdisciplinaire favorise un échange en équipe interdegrés sur les compétences à acquérir par tous les élèves.

• Des repères explicites et concertés

Des repères explicites et conçus par les enseignants d'un même cycle ou d'un cycle à l'autre, et la mise au point d'un vocabulaire concerté des disciplines sont des leviers importants pour assurer la meilleure continuité pédagogique et se donner un premier cadre d'échanges. Se poser la question d'un vocabulaire grammatical, mathématique et scientifique concerté, de progressions élaborées collégialement, s'interroger sur les pratiques d'écrit en français sont autant de façons d'impulser une réflexion en équipe interdegrés.

Cette réflexion, qui a pour cadre les progressions pour l'acquisition des compétences et connaissances du socle commun, prendra également en compte les modalités d'évaluation, celles qui sont à privilégier, à faire évoluer afin de favoriser la fluidité du parcours de l'élève et sa réussite scolaire.

À titre d'exemple, comment travailler une même compétence aux cycles 2, 3 et 4 ? Comment étudier un même point d'histoire à l'école et au collège ? Par ailleurs, il est nécessaire de clarifier la polysémie de mots simples, comme les mots « droite », « sommet », « hauteur », « sens », « direction », utilisés au quotidien dans l'enseignement, qui crée des malentendus et des contresens dans une même discipline ou d'une discipline à l'autre.

- **Le principe d'une école inclusive**

Le conseil école-collège s'inscrit pleinement dans le principe de l'école inclusive. À ce titre, une attention particulière doit être portée aux élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers, qu'ils relèvent ou non d'un projet personnalisé de scolarisation.

Points de vigilance et recommandations

Le travail du conseil école-collège concerne tous les élèves ; il n'est pas seulement le lieu du traitement de la difficulté scolaire.

Ressources

Le [projet de l'Ecole du socle du collège de Beg Er Vil de Quiberon et des écoles du secteur, 2011-2015 \(académie de Rennes\)](#) vise à construire une continuité des apprentissages de la petite section de maternelle jusqu'en classe de 3^e.

Dans le [collège des Cordeliers \(Oloron-Sainte-Marie, académie de Bordeaux\)](#), à la rentrée 2011, trois actions étaient conduites sur un même territoire : un dispositif CHAM « jazz et musiques actuelles », un cadre de réflexion commun autour de l'accompagnement des élèves au collège par la mise en place de dispositifs partagés comme les PPRE passerelles et un référent collège par école de secteur et la prise en charge **des** élèves en grande difficulté au collège. D'après Expérithèque, *Le top100 des innovations*, DGESCO-DRDIE, septembre 2012.

La [direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord \(académie de Lille\)](#), présente sur son site différents projets annuels d'écriture longue autour de la citoyenneté, du genre policier, du conte, d'une œuvre ou d'un auteur menés en binômes par des professeurs de lettres de collège, des professeurs des écoles, des professeurs spécialisés, dans le cadre de liaisons école-collège ou de liaisons collège-SEGPA.

Une expérimentation au [collège Théodore Monod, à Aniche \(Académie de Lille\)](#) porte sur les compétences en mathématiques relatives à la résolution de problèmes dans le cadre d'une liaison CM2/sixième. Elle concerne 7 classes de 6^e et 7 classes de CM2.

Le site du [CRDP de Dijon](#), sur le sujet de la liaison CM2-sixième en anglais, présente des pistes de projets à mener avec les élèves de l'élémentaire et du collège : compétition entre élèves « Challenge your English » et des voyages virtuels sous la forme de défis langue : « La flamme olympique de Londres a mystérieusement disparu, partez à la découverte de la ville pour retrouver le voleur » et « Voyage virtuel à New York City ».

- Le site de l'[Académie d'Orléans-Tours](#) propose des outils pour la mise en œuvre des PPRE-Passerelles.
- Le portail national [Eduscol](#) diffuse des fiches pédagogiques sur l'accompagnement personnalisé en classe de sixième.